APERÇU DU FONDS

Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)

Catégorie actions canadiennes TD – Série Conseillers

24 juillet 2026

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Catégorie actions canadiennes TD. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec GPTD au 1-800-588-8054 ou à l'adresse tdadvisor@td.com, ou visitez le www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

À compter du 11 septembre 2026 ou vers cette date, GPTD a l'intention de convertir tous les titres de la Série Conseillers qui ont été achetés au moyen de l'option avec frais à la rétrocession, de l'option avec faibles frais d'acquisition ou de l'option avec faibles frais d'acquisition nº 2 en titres achetés au moyen de l'option avec frais d'acquisition. De plus, GPTD éliminera la possibilité pour les courtiers de facturer aux clients des frais de vente initiaux à l'achat de titres de la Série Conseillers du fonds, et les titres de la Série Conseillers ne pourront être achetés qu'au moyen de l'option « sans frais d'acquisition ».

Bref aperçu

	ISC	DSC	LSC	LSC2
Code du fonds	TDB2221	TDB2222	TDB2223	TDB2224
Date de création de la série			7 septembre 2010	
Valeur totale du fonds au 31 mai 2026			6 401 606 $	
Ratio des frais de gestion (RFG)			2,24 %	

Gestionnaire du fonds	Gestion de Placements TD Inc.
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements TD Inc.
Distributions	Dividendes ordinaires : annuellement en mai; Dividendes de gains en capital : annuellement avant le 31 juillet. Les dividendes sont automatiquement réinvestis, sauf si l'option en espèces est sélectionnée.
Placement minimal	500 $ au départ; aucun placement subséquent minimal

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds cherche à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de grande qualité émis, pour la plupart, par des sociétés canadiennes dont on juge qu'elles offrent un potentiel de croissance élevé, ou en obtenant une exposition à ceux-ci. Il peut également avoir recours à des instruments dérivés pour obtenir une exposition à ces titres de participation. À l'heure actuelle, le fonds investit principalement dans des parts du Fonds d'actions canadiennes TD (le fonds sous-jacent). De plus, le fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds sous-jacent au 31 mai 2026. Ceux-ci changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (31 mai 2026)

1.	Banque Royale du Canada	8,4 %
2.	La Banque Toronto-Dominion	7,1 %
3.	Shopify Inc.	5,2 %
4.	Banque de Montréal	4,6 %
5.	Canadian Natural Resources Limited	4,5 %
6.	Mines Agnico Eagle Limitée	4,4 %
7.	Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,1 %
8.	Enbridge Inc.	3,9 %
9.	Canadien Pacifique Kansas City Limitée	3,8 %
10.	Corporation TC Énergie	3,5 %
	Pourcentage total des dix principaux placements	49,5 %
	Nombre total de placements	46

Répartition des placements (31 mai 2026)

Répartition de l'actif

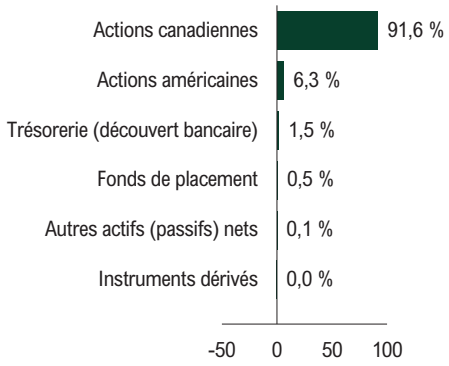

Répartition du portefeuille

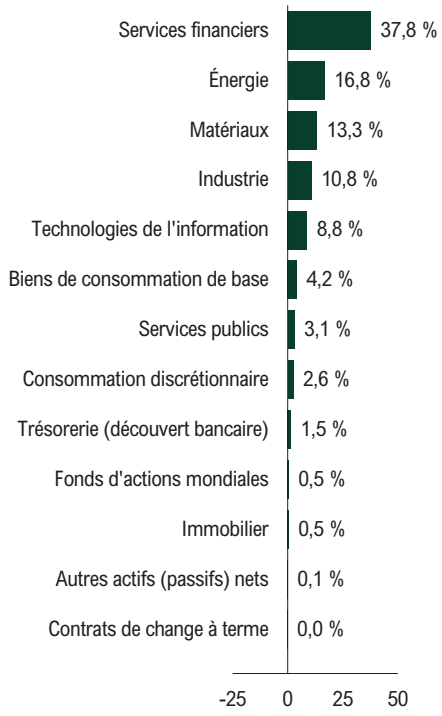

APERÇU DU FONDS

Catégorie actions canadiennes TD – Série Conseillers

Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Degré de risque

GPTD estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	**Moyen**	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le degré de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, le fonds n'est pas garanti ni assuré. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de la Série Conseillers du fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la Série Conseillers du fonds pour chacune des 10 dernières années civiles terminées. La valeur du fonds a diminué pendant 3 des 10 années.

Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

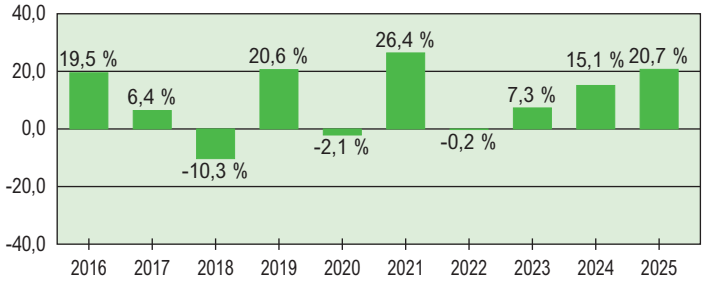

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de la Série Conseillers du fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés le	Si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	12,5 %	30 avril 2021	Votre placement augmenterait à 1 125 $.
Pire rendement	-20,3 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait à 797 $.

Rendement moyen

En date du 31 mai 2026, les titres de la Série Conseillers du fonds avaient généré un rendement annuel composé de 9,6 % au cours des 10 dernières années, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 $ dans les titres de la Série Conseillers du fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 2 501 $.

À qui le fonds est-il destiné?

Le fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- ont un horizon de placement de moyen à long terme;
- recherchent une exposition à un portefeuille bien diversifié de sociétés canadiennes en croissance;
- recherchent une certaine exposition aux titres étrangers;
- contribuent au volet croissance d'un portefeuille diversifié;
- peuvent tolérer les hauts et les bas du marché boursier.

Le fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui recherchent un revenu régulier.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer et le moment où vous devez le payer varient en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, le type de distributions effectuées par le fonds et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, vous devez inclure les distributions imposables du fonds dans votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèces ou réinvesties.

APERÇU DU FONDS

Catégorie actions canadiennes TD – Série Conseillers

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la Série Conseillers du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 Frais d'acquisition

Cette série du fonds est offerte aux nouveaux investisseurs selon l'option avec frais d'acquisition uniquement. Si vous êtes un investisseur existant, vous pouvez, par la substitution ou la conversion, passer aux options avec frais à la rétrocession, avec faibles frais d'acquisition et avec faibles frais d'acquisition nº 2 de cette série du fonds si les titres du fonds qui sont remplacés ou convertis sont détenus au moyen de la même option de frais d'acquisition. À compter du 11 septembre 2026 ou vers cette date, les titres de cette série ne pourront être achetés qu'au moyen de l'option « sans frais d'acquisition ».

Mode de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars ($)	
Mode avec frais d'acquisition (ISC)	De 0 % à 5 % du montant de l'achat	De 0 $ à 50 $ sur chaque tranche de 1 000 $ de l'achat.	• Vous et votre représentant décidez du taux. • Les frais d'acquisition sont déduits du montant de l'achat et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.
Mode avec frais à la rétrocession (DSC)	**Si vous vendez :** < 1 an après l'achat 5,5 % < 2 ans après l'achat 5,0 % < 3 ans après l'achat 4,5 % < 4 ans après l'achat 4,0 % < 5 ans après l'achat 3,0 % < 6 ans après l'achat 1,5 % après 6 ans 0,0 %	De 0 $ à 55 $ sur chaque tranche de 1 000 $ du montant initial de l'achat que vous vendez.	• Vous paierez des frais de rachat si vous vendez des titres moins de 6 ans après leur achat. • Les frais de rachat que vous payez sont déduits du produit de votre rachat; ils correspondent à un pourcentage du coût initial de vos titres et sont versés à GPTD. • Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des titres achetés sans devoir payer de frais de rachat. • Vous pouvez échanger vos titres contre ceux d'un fonds assorti de la même option d'achat sans devoir payer de frais de rachat.
Mode avec faibles frais d'acquisition (LSC)	**Si vous vendez :** < 1 an après l'achat 2,0 % < 2 ans après l'achat 2,0 % après 2 ans 0,0 %	De 0 $ à 20 $ sur chaque tranche de 1 000 $ du montant initial de l'achat que vous vendez.	• Vous paierez des frais de rachat si vous vendez des titres moins de 2 ans après leur achat. • Les frais de rachat que vous payez sont déduits du produit de votre rachat; ils correspondent à un pourcentage du coût initial de vos titres et sont versés à GPTD. • Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des titres achetés sans devoir payer de frais de rachat. • Vous pouvez échanger vos titres contre ceux d'un fonds assorti de la même option d'achat sans devoir payer de frais de rachat.
Mode avec faibles frais d'acquisition n°2 (LSC2)	**Si vous vendez :** < 1 an après l'achat 3,5 % < 2 ans après l'achat 3,0 % < 3 ans après l'achat 2,0 % < 4 ans après l'achat 1,0 % après 4 ans 0,0 %	De 0 $ à 35 $ sur chaque tranche de 1 000 $ du montant initial de l'achat que vous vendez.	• Vous paierez des frais de rachat si vous vendez des titres moins de 4 ans après leur achat. • Les frais de rachat que vous payez sont déduits du produit de votre rachat; ils correspondent à un pourcentage du coût initial de vos titres et sont versés à GPTD. • Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des titres achetés sans devoir payer de frais de rachat. • Vous pouvez échanger vos titres contre ceux d'un fonds assorti de la même option d'achat sans devoir payer de frais de rachat.

2 Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 30 novembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 2,25 % de sa valeur moyenne, ce qui correspond à 22,50 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit de la totalité des frais de gestion (qui comprennent les commissions de suivi), des frais d'administration et de tous frais, coûts et rémunérations que le fonds engage qui ne sont pas payés par le gestionnaire. GPTD a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	2,24 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,01 %
Frais du fonds	**2,25 %**

Catégorie actions canadiennes TD – Série Conseillers

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

GPTD verse la commission de suivi à la société de votre représentant. La commission est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez.

Mode de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars ($)
Mode avec frais d'acquisition (ISC)	de 0,00 % à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement.	de 0,00 $ à 10,00 $ par année pour chaque tranche de 1 000 $ investie.
Mode avec frais à la rétrocession (DSC)	de 0,00 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement.	de 0,00 $ à 5,00 $ par année pour chaque tranche de 1 000 $ investie.
Mode avec faibles frais d'acquisition (LSC)	de 0,00 % à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement.	de 0,00 $ à 10,00 $ par année pour chaque tranche de 1 000 $ investie.
Mode avec faibles frais d'acquisition n°2 (LSC2)	de 0,00 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement. Après quatre ans, le taux maximal peut être porté à 1,00 %.	de 0,00 $ à 5,00 $ par année pour chaque tranche de 1 000 $ investie. Après quatre ans, le montant maximal peut être porté à 10,00 $.

3 Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Autres frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % du coût d'achat de ces titres si vous les faites racheter ou les échangez contre des titres d'un autre fonds dans les 7 jours suivant l'achat. Ces frais sont versés au fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec GPTD ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion de Placements TD Inc.
C.P. 100
66, rue Wellington Ouest
TD Bank Tower
Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1G8

1-800-588-8054
tdadvisor@td.com
www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca**.

Ce fonds est une catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée.

MD Le logo TD et les autres marques de commerce de TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.